



FACTSHEET

Bien faire les choses : Quelles actions collectives peuvent faire avancer l'équité pour les jeunes Noirs?

Pour en savoir plus, consultez le document intitulé *Doing Right for Black Youth: What We Learned from the Community Engagement Sessions for the Ontario Black Youth Action Plan* (en anglais seulement)

Entre mars et juillet 2017, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario a mené de vastes consultations communautaires pour orienter les priorités du Plan d'action pour les jeunes Noirs de l'Ontario.

Les actions collectives visant à agir correctement et à faire progresser l'équité pour les jeunes Noirs et leurs familles ont été intégrées dans les discussions et les propositions des membres de la communauté pour les quatre questions directrices. Il s'agit à juste titre de stratégies et d'actions multisectorielles et collectives; elles reprennent et réaffirment les recommandations formulées lors de consultations antérieures avec les communautés noires au cours de la dernière décennie.

Dans tous les systèmes de l'Ontario

01.

Promouvoir et adopter une stratégie de lutte contre le racisme qui reconnaisse et fasse prendre conscience de l'ampleur et du caractère systémique du racisme anti-Noirs dans de multiples systèmes. Cette stratégie devrait reposer sur une démarche axée sur l'intersectionnalité qui permet de comprendre comment les jeunes Noirs, dans toute leur diversité, sont touchés par le racisme.

02.

Recueillir des données ventilées en fonction de la race dans tous les systèmes de l'Ontario, tels que les systèmes de protection de l'enfance, de justice pénale, de santé et d'éducation.

03.

Mettre en œuvre le cadre de pratique complet recommandé par le rapport *One Vision One Voice* (2016).

Prise de parole des jeunes / Mobilisation des jeunes / Leadership des jeunes : Rien sur la jeunesse noire sans l'apport de la jeunesse Noire

04.

S'assurer qu'il y a une forte représentation et une participation réelle des jeunes Noirs dans le cadre du PAJN, ainsi qu'au sein des projets communautaires soutenus par le PAJN.

Pauvreté et obstacles économiques

05.

S'attaquer au chômage et au sous-emploi des jeunes noirs en appliquant des pratiques et des politiques d'embauche équitables qui visent à éliminer la discrimination raciale dans les processus d'embauche et de rémunération.



Aider les jeunes Noirs et leurs familles à composer avec les lacunes des systèmes ontariens

06.

Aider les jeunes Noirs, leurs familles et leurs communautés à mieux s'y retrouver dans les systèmes et à s'y impliquer, en sachant qu'ils ne sont pas mis en place par ou pour les Noirs.

07.

Donner une éducation fondée sur les droits aux jeunes noirs afin de les préparer de manière proactive à évoluer au sein des systèmes.

Système de justice pénale

08.

Augmenter le nombre de jeunes Noirs détournés du système de justice pénale en mettant l'accent sur les pratiques de justice réparatrice.

Systèmes d'éducation

09.

Redéfinir le programme d'études des écoles de l'Ontario afin qu'il tienne compte de l'histoire, de la culture et des réalisations des Noirs.

10.

Élargir l'idée que se font les jeunes Noirs de ce qui est possible dans leurs études et leur carrière afin de lutter contre la violence intrinsèque des faibles attentes quant à ce que les jeunes Noirs peuvent faire. Par exemple, les pousser à s'intéresser aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM).

Santé mentale

11.

Faire en sorte que la santé et la maladie mentales au sein des communautés Noires soient mieux comprises et acceptées afin de lutter contre la stigmatisation et d'accroître le recours aux services de santé mentale, en organisant de vigoureuses campagnes de lutte contre la stigmatisation à l'intention des communautés noires.

12.

Renforcer la capacité des organismes de santé mentale classiques à fournir des services adaptés aux communautés Noires et à améliorer leur accès aux services.

Police et forces de l'ordre

13.

Changer radicalement la façon dont les organismes et les individus chargés de l'application de la loi, y compris la police, sont tenus responsables de leurs services et de la protection des jeunes, des familles et des communautés Noires. Il s'agit notamment d'une surveillance accrue par des commissions d'examen indépendantes et diversifiées, d'une amélioration des systèmes de transparence et de responsabilité, d'une redéfinition des priorités budgétaires et d'une réaffectation des fonds en faveur d'une sécurité communautaire équitable, ainsi que de conséquences plus importantes en cas d'inconduite et de brutalité policières.